

BAREME D'HONORAIRES D'AGENCE

A/C DU 1er Janvier 2020

Les honoraires d'agence sont selon les mandats soit à la charge du vendeur soit à la charge de l'acquéreur. Ils sont calculés sur :

- Le prix net vendeur lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur
- Le prix de vente ou de présentation lorsqu'ils sont à la charge du vendeur

MANDATS SIMPLES

Pour un prix de vente inférieur à 200 000 euros : 10 000 € ttc

Pour un prix de vente supérieur à 200 000€ : 5% TTC

Murs et locaux commerciaux

Pour un prix de vente inférieur à 200 000 euros : 10 000 € HT

Pour un prix de vente supérieur à 200 000 euros : 5% HT

Les tranches sont non cumulables.

Terrain à bâtir destiné a la promotion : 5 % HT

MANDATS EXCLUSIFS 4% TTC

Dans le cadre de mandats exclusifs (hors vente dynamic)

VENTE DITE « DYNAMIQUE »

Dans le cadre des ventes dites aux « enchères » ou « Dynamique »

Les honoraires seront de **5% TTC** avec un mandat exclusif de 3 mois maximum

AVIS DE COMMERCIALISATION

Les estimations sont offertes dans le cadre d'un mandat de vente et sont payantes si le bien n'est pas mis en vente dans notre agence. Elles sont facturées après devis signés :

- pour un appartement : 100 euros TTC
- pour une maison : 200 euros TTC
- pour un terrain à bâtir : 150 euros TTC

MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Société VIVONS MIEUX ENSEMBLE

mail : mediation@vivons-mieux-ensemble.fr